



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2026

A 18 HEURES 30 SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 8

Présents : 8

Qui ont pris part au vote : 8

Vote

Votants : 8

Dont procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

Date d'affichage

le 28 avril 2026

Objet

**Remplacement de la chaudière –
Bâtiment Guy Richard**

Numéro de la délibération

037/2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture le :

Le 7 mai 2026

Publication faite le :

Le 7 mai 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Madame Patricia GOMEZ

Signature du Maire

Monsieur Éric CASTILLE

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric Castille, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28 avril 2026 et affichés le 28 avril 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs BARDEZ Thierry, CASTILLE Éric, HAVARD Serge, ROUSSEAU Yoann, ROUSSELOT Marc

Mmes CASTILLE Florence, GOMEZ Patricia, PACHEU Gwenaëla

Procurations : 0

Etaient excusés : : 0

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOMEZ

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de la chaudière du bâtiment Guy Richard,

Considérant le devis présenté par la société **SARL Dufour Frère**, située à Neuvy-sur-Loire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'approuver le devis de la société **SARL Dufour Frère** pour le remplacement de la chaudière du bâtiment Guy Richard, pour un montant de **4 749,72 euros**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal

Ainsi délibéré et adopté en séance les jours, mois et an que dessus